CANICULE ROUGE - Informations importantes dans la Marne

CANICULE ROUGE

Informations importantes dans la Marne

Suite aux décisions prises par le Préfet de la Marne face à l'épisode exceptionnel de canicule, plusieurs mesures temporaires sont mises en place à compter du jeudi 25 juin :

Transports scolaires

Les circuits du matin sont maintenus.

Les transports scolaires de l'après-midi sont suspendus à partir de 14h30.

Écoles Les services du matin et les cantines sont assurés. Les familles devront organiser le retour des enfants à leur domicile.

Manifestations de plein air Les manifestations culturelles, festives et sportives en extérieur sont interdites entre 10h et 20h jusqu'à la fin de l'alerte rouge.

Alcool sur la voie publique consommation d’alcool interdite sur la voie publique et les terrains publics. Vente à emporter interdite lors des manifestations festives du 25 juin midi jusqu’à la levée de la vigilance canicule niveau rouge.

Feux et barbecues

Feux d'artifice, feux de camp et brûlage de végétaux interdits.

Les barbecues à usage domestique restent autorisés avec une extrême vigilance et un moyen d'extinction à proximité.

Travaux agricoles Les moissons sont interdites entre 14h et 18h.

Travaux publics Les entreprises de travaux publics bénéficient d'une dérogation leur permettant de débuter leurs travaux dès 6h du matin afin de limiter l'exposition des salariés aux fortes chaleurs.

Baignade La baignade dans les cours d'eau, plans d'eau et zones non surveillées est interdite. Seules les zones aménagées et surveillées restent autorisées.

Quelques réflexes essentiels :

• Buvez régulièrement de l'eau.

• Évitez les sorties et activités physiques aux heures les plus chaudes.

• Prenez des nouvelles des personnes âgées, isolées ou fragiles. • Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans un véhicule.

⚠ Restons vigilants et solidaires face à cet épisode exceptionnel de chaleur.

 Suite aux décisions prises par le Préfet de la Marne face à l'épisode exceptionnel de canicule, plusieurs mesures temporaires sont mises en place à compter du jeudi 25 juin :

 Transports scolaires

 Les circuits du matin sont maintenus.

 Les transports scolaires de l'après-midi sont suspendus à partir de 14h30.

 Écoles Les services du matin et les cantines sont assurés. Les familles devront organiser le retour des enfants à leur domicile.

 Manifestations de plein air Les manifestations culturelles, festives et sportives en extérieur sont interdites entre 10h et 20h jusqu'à la fin de l'alerte rouge.

 Alcool sur la voie publique consommation d’alcool interdite sur la voie publique et les terrains publics. Vente à emporter interdite lors des manifestations festives du 25 juin midi jusqu’à la levée de la vigilance canicule niveau rouge.

 Feux et barbecues

 Feux d'artifice, feux de camp et brûlage de végétaux interdits.

 Les barbecues à usage domestique restent autorisés avec une extrême vigilance et un moyen d'extinction à proximité.

 Travaux agricoles Les moissons sont interdites entre 14h et 18h.

 Travaux publics Les entreprises de travaux publics bénéficient d'une dérogation leur permettant de débuter leurs travaux dès 6h du matin afin de limiter l'exposition des salariés aux fortes chaleurs.

 Baignade La baignade dans les cours d'eau, plans d'eau et zones non surveillées est interdite. Seules les zones aménagées et surveillées restent autorisées.

 Quelques réflexes essentiels :

• Buvez régulièrement de l'eau.

• Évitez les sorties et activités physiques aux heures les plus chaudes.

• Prenez des nouvelles des personnes âgées, isolées ou fragiles. • Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans un véhicule.

⚠ Restons vigilants et solidaires face à cet épisode exceptionnel de chaleur.


ALERTE CANICULE EXTRÊME